

## Jean-Baptiste André Godin à Daire, Gournay et Cie, 2 décembre 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (203r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Daire, Gournay et Cie, 2 décembre 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/41939>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 décembre 1861](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Daire, Gournay et Cie](#)  
Lieu de destination Amiens (Somme)

## Description

Résumé Sur le litige commercial opposant Godin à Pinart et Cie. Godin explique à ses correspondants qu'il lui faudrait un mandat de Pinart et Cie s'ils souhaitaient récupérer la fonte entreposée dans l'usine de Guise, et il leur signale que cette fonte est censée être transportée à Vadencourt pour être renvoyée à Pinart et Cie par bateau.

## Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Fonte](#)

Personnes citées [Pinart et Cie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Janv 2 1766

205

203  
" 204

Messieurs Daix. Coronay <sup>les</sup>

la proposition que vous me faites est  
difficile à accepter parce que personne  
les fontes refusées à M. le Maréchal  
il en reste une grande partie et il  
manquerait quelque chose que je ne puisse  
employer, je ne pourrais donc accepter  
de traiter avec vous que pour une quantité  
insuffisante résultant de ce que je  
pourrais faire parmi les fontes, il est  
quasiment ce qu'a accepté par moi quinze  
ans de usage francs de M. le Maréchal

mais avant toute chose il faut que cette  
affaire soit définitivement réglée avec effect  
l'avenir, il me suffit que vous me cassez une  
ou deux fontes pour me donner la certitude  
de terminer cette affaire en peu de temps  
je pourrais me dispenser davantage de cette  
affaire mais, et lorsque je pourrai me  
mettre dans le cas de l'accepter offre au contraire  
que une invitation à leur mariage le mariage  
de leur jeune partie de ces fontes sera pour  
bien que j'aurai quitté mon port depuis  
quelques jours ce sont donc toujours attendus  
que ces Messrs déposent quelques jours pour me  
donner le temps de les faire et le faire mettre  
sur l'bateau qu'ils pourront vendre  
telle que je suis sûre

Daix